



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 702 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #427 – RE. ZONES RA-19, RA-21 ET RA-24

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 702 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT #427 – RE. ZONES RA-19, RA-21 ET RA-24

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE suite à l'adoption du projet de règlement intitulé « Règlement # 702 modifiant le règlement #427 – RE. Zones RA-19, RA-21 et RA-24 » le 11 juillet 2023, le conseil municipal tiendra une **assemblée publique de consultation le 8 août 2023 à compter de 19 h** dans la salle Desjardins, située au 20, rue Humphrey, à Témiscaming, Québec, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

QUE l'objet du règlement est d'autoriser l'usage « Résidentiel bifamilial isolé » dans les zones RA-19, RA-21 et RA-24 et l'usage « Résidentiel bifamilial jumelé » dans les zones RA-19 et RA-21. ;

QUE le projet de règlement et le plan de zonage est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville située au 20, rue Humphrey, Témiscaming du lundi au jeudi de 8h00 à 12h et 13h à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h;

QU'au cours de cette assemblée publique, un membre désigné par le conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Témiscaming, le 12 juillet 2023

Patrick Tanguay Dumas
Greffier et directeur général